

Délibération n°2022-24

Relative à l'affectation des résultats 2021 du budget principal et des budgets annexes

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 10 juin 2022, réuni le 22 juin 2022 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON (avec le pouvoir de Madame Samira HERIZI), Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Claire MARAIS-BEUIL (avec le pouvoir de Monsieur Philippe EYMERY), Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur HOUSET (suppléant de Monsieur Damien CASTELAIN), Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Madame Béatrice MULLIER, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Madame Samira HERIZI (ayant donné mandat à M. Christophe COULON, Monsieur Philippe EYMERY (ayant donné mandat à Mme Claire MARAIS-BEUIL), Monsieur Damien CASTELAIN (représenté par son suppléant).

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-5, et R2311-11 à R2311-13 ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes ;

Vu le budget primitif 2022 et sa reprise anticipée des résultats adoptée ;

Considérant que l'arrêté des comptes 2021 permet de déterminer :

- le résultat 2021 de la section de fonctionnement, ce résultat étant constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (*recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre*), augmenté du résultat 2020 reporté de la section de fonctionnement (*compte 002*),
- le solde d'exécution 2021 de la section d'investissement,
- les éventuels restes à réaliser en investissement ;

Considérant les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillant ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion ;

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

BUDGET ANNEXE DE MERVILLE (58002)

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

ID : 059-200006120-20220622-D_2022_24-DE

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement :		
Dépenses (a)		583 979,30
Recettes (b)		920 958,18
Résultat de fonctionnement 2021 (c=b-a)		336 978,88
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)		17 821,51
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)		354 800,39
Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	824 047,65
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	53 636,81
	Recettes totales (c=a+b)	877 684,46
Dépenses	Dépenses N (d)	1 201 067,58
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00
	Dépenses totales (f=d+e)	1 201 067,58
Résultat d'investissement 2021 (a-d)		-377 019,93
Solde d'exécution (g=c-f)		-323 383,12
<i>Restes à réaliser</i>	<i>Recettes</i>	0,00
	<i>Dépenses</i>	0,00
	Solde (h)	0,00
Besoin de financement de l'investissement 2021 (i=g+h)		-323 383,12

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2021	
Excédent de fonctionnement	354 800,39
Besoin de financement de l'investissement	-323 383,12
Solde global de clôture	31 417,27

Il est proposé au comité syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après (compte-tenu du transfert de l'Aérodrome de Merville à la Communauté de Communes Flandres-Lys et de la dissolution du budget annexe de Merville à compter du 01/01/2022, la présente affectation est intégrée budget principal 2022)

Affectation sur 2022	
Au compte 1068	323 383,12
Dotations complémentaires au compte 1068	31 417,27
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)	323 383,12

BUDGET ANNEXE DE LESQUIN

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-200006120-20220622-D_2022_24-DE

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	137 833,86
Recettes (b)	1 309 375,08
Résultat de fonctionnement 2021 (c=b-a)	1 171 541,22
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	6 767 009,17
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	7 938 550,39

Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	340,40
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	706 075,60
	Recettes totales (c=a+b)	706 416,00
Dépenses	Dépenses N (d)	140 209,75
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00
	Dépenses totales (f=d+e)	140 209,75
Résultat d'investissement 2021 (a-d)		-139 869,35
Solde d'exécution (g=c-f)		566 206,25
<i>Restes à réaliser</i>	<i>Recettes</i>	<i>0,00</i>
	<i>Dépenses</i>	<i>0,00</i>
	Solde (h)	0,00
Besoin de financement de l'investissement 2021 (i=g+h)		0,00

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2021	
Excédent de fonctionnement	7 938 550,39
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>0,00</i>
Solde global de clôture	7 938 550,39

Il est proposé au comité syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après (compte-tenu de la dissolution du budget annexe de Lesquin à compter du 01/01/2022, la présente affectation est intégrée au budget principal 2022) :

Affectation sur l'exercice 2022	
<i>Au compte 1068</i>	<i>0,00</i>
<i>Dotation complémentaire au compte 1068</i>	<i>0,00</i>
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	7 938 550,39
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (recettes)	566 206,25

BUDGET PRINCIPAL (58000)

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	900 941,97
Recettes (b)	497 491,65
Résultat de fonctionnement 2021 (c=b-a)	-403 450,32
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	1 628 225,06
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	1 224 774,74

Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	32 432,88
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	0,00
	Recettes totales (c=a+b)	32 432,88
Dépenses	Dépenses N (d)	4 204,26
	Déficit N-1 investissement (e)	21 665,64
	Dépenses totales (f=d+e)	25 869,90
Résultat d'investissement 2021 (a-d)		6 562,98
Solde d'exécution (g=c-f)		6 562,98
<i>Restes à réaliser</i>	<i>Recettes</i>	<i>0,00</i>
	<i>Dépenses</i>	<i>0,00</i>
	Solde (h)	0,00
Besoin de financement de l'investissement 2021 (i=g+h)		0,00

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2021	
Excédent de fonctionnement	1 224 774,74
Besoin de financement de l'investissement	0,00
Solde global de clôture	1 224 774,74

Il est proposé au comité syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur l'exercice 2022	
<i>Au compte 1068</i>	<i>0,00</i>
<i>Dotation complémentaire au compte 1068</i>	<i>0,00</i>
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	1 224 774,74
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (recettes)	6 562,98

Ainsi, en prenant en compte les affectations de résultats, l'affectation globale au budget principal du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole 2022, se présente comme suit :

Affectation sur l'exercice 2022	
Au compte 1068	323 383,12 €
Dotation complémentaire au compte 1068	31 417,27 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	9 163 325,13 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (recettes)	249 386,11 €

DECIDE

- d'affecter les résultats 2021 au budget principal 2022 du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole, tels que détaillés ci-dessus.

Votes pour : 15

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 27/06/2022
Qualité : PRESIDENT



Christophe COULON
Président du SMALIM



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SM de l'Aéroport de Lille Metropole | SMALIM

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D_2022_24
Date de la décision :	2022-06-22 00:00:00+02
Objet :	2022-24_DLB_AFFECTATION RESULTATS 2021_SMALIM
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200006120-20220622-D_2022_24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200006120-20220622-D_2022_24-DE-1-1_0.xml	text/xml	867
Nom original :		
2022_24_DLB_AFFECTATION RESULTATS 2021_SMALIM.pdf	application/pdf	158149
Nom métier :		
99_DE-059-200006120-20220622-D_2022_24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	158149

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	27 juin 2022 à 12h43min20s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	27 juin 2022 à 15h35min54s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Jerome FEDELICH
En attente de transmission	27 juin 2022 à 15h36min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 juin 2022 à 15h36min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 juin 2022 à 15h36min29s	Reçu par le MI le 2022-06-27

